

# Stagiaires



Avec le SE-Unsa,  
vous avez toutes  
les cartes en main





Insultes, agressions,  
accidents... contre  
les risques du métier,  
vous avez prévu quoi ?

# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

UCCRP - Uccarp.fr - © PHOTO - Shutterstock - Mars 2020 - 14756

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)  
[www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



# SOMMAIRE

Mes repères annuels  
p. 4-5

Mon année de stage  
(Professeur-es et CPE)  
p. 6-7

Mon année de stage  
(PsyEN) p. 8

Agir pour ma formation  
p. 9

Le SE-Unsa, un syndicat utile  
p. 10

Les trucs et astuces  
p. 11

Ma mutation  
p. 12

Mon argent et moi  
p. 13



## UNE BELLE ET GRANDE AVENTURE COMMENCE POUR VOUS



Votre entrée dans le métier est une chance pour l'École. Votre motivation, votre enthousiasme, vos idées enrichiront le travail collectif des équipes éducatives, pour faire apprendre et faire réussir chaque élève, pour former des futurs citoyens éclairés, épanouis et émancipés.

Dès votre affectation dans votre école, votre établissement, votre Rased ou votre Cio, vous serez accompagné-e et conseillé-e par vos tuteurs, tout au long de votre année de stage.

Les équipes du SE-Unsa vous accompagneront elles-aussi, pour répondre à vos questions, éclaircir vos doutes, vous informer sur les grandes étapes de cette année si particulière, mais aussi sur votre carrière et, plus généralement, sur votre métier.

Éduquer, enseigner, former, accompagner, vous êtes maintenant au cœur de l'École de la République.

Le SE-Unsa est à vos côtés pour que cette première année, comme les suivantes, soient pour vous et pour vos élèves, une réussite.

**Élise Capéran,**

*Secrétaire nationale* Formation et développement professionnel

### Pour nous contacter

**Syndicat des Enseignants-Unsa**

Secteur Formation et développement professionnel

209, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél : 01 44 39 23 00 - Fax : 01 44 39 23 13

[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) • [entree\\_metier@se-unsa.org](mailto:entree_metier@se-unsa.org)

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)



P.A.O. : Laurent Martial  
Impression : PPA ES PRINT



# MES REPÈRES ANNUELS

## Tout au long de l'année

de stage, un tuteur de terrain et un tuteur universitaire m'accompagnent dans le cadre d'échanges et d'observations. Ils émettent tous deux un avis évaluatif à mon sujet. Ces avis seront portés à la connaissance du jury académique qui sera seul décisionnaire de ma titularisation. Un oral de titularisation se tiendra au printemps.

## JUILLET/AOÛT 2020

- ▶ Prendre connaissance de mon affectation
- ▶ S'affilier à la sécurité sociale MGEN

## SEPTEMBRE 2020

- ▶ Passer une visite médicale chez un médecin agréé
- ▶ Vérifier et signer mon arrêté d'affectation après vérification
- ▶ Choisir entre l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) et l'indemnité de stage pour le remboursement partiel de mes frais de déplacements liés à ma formation
- ▶ Demander mon reclassement à l'administration (prise en compte de mes expériences antérieures qui me permet d'être mieux rémunéré)  
Le SE-Unsa peut calculer mon reclassement (service réservé aux adhérents)

## NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2020

- ▶ Formuler des vœux d'académies pour obtenir un poste de titulaire à la rentrée prochaine (2<sup>d</sup> degré et PsyEN)

Ma situation est particulière, j'ai besoin d'une information, d'un suivi personnalisé :  
je contacte le SE-Unsa.

Retrouvez les coordonnées du SE-Unsa de votre académie ou de votre département sur :  
**[enseignants.se-unsa.org/-Notre-reseau-](https://enseignants.se-unsa.org/-Notre-reseau-)**

## JUIN 2021

- ▶ Je suis titularisé après la tenue du jury de titularisation qui fera suite à l'oral de titularisation de printemps

*NB : pour l'unique année 2021, il y aura un oral de titularisation au printemps, les informations sont à venir*



## MARS/AVRIL 2021

- ▶ Formuler des vœux d'affectation dans mon département (1<sup>er</sup> degré)
- ▶ Formuler des vœux d'affectation dans dans ma future académie (2<sup>d</sup> degré et PsyEN)



## DÉCEMBRE 2020/JANVIER 2021

- ▶ Demander à travailler à temps partiel pour l'année prochaine si tel est mon souhait



# MON ANNÉE DE STAGE

## Professeur-es et CPE



*L'année de formation des professeurs et CPE stagiaires est dite en alternance intégrative. C'est-à-dire avec un demi-service en école ou en établissement et une formation en Inspé. Ces deux temps doivent « se répondre » et constituent, tous les deux, cette formation intégrative.*

### **Le demi-service en responsabilité**

J'assure un demi-service, mais en pleine responsabilité. Un tuteur de terrain est nommé pour m'accompagner et me former tout au long de l'année. En fin d'année, il participera à l'avis donné par l'inspecteur sur l'acquisition des compétences professionnelles, selon une grille bien établie.

### **La formation à l'Inspé**

Il s'agit d'une formation universitaire. Un des enjeux de l'année sera d'obtenir le master 2 Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Si je détiens déjà un master ou si j'en suis dispensé, mon parcours sera adapté. Dans tous les cas, l'Inspé doit également nommer un « tuteur Inspé » qui m'accompagne tout au long de ma formation. En cas de difficultés lors de cette année de stage, un accompagnement complémentaire peut être prévu. N'hésitez pas à demander de l'aide, l'année de stage est bien une année de formation. Votre objectif est le même que celui de l'institution qui vous a recruté : votre titularisation.

© Monkey Business - AdobeStock



## Ma titularisation

C'est un des enjeux majeurs de mon année de fonctionnaire stagiaire.

Pour être titularisé, je dois :

- ▶ remplir la condition de diplôme du master ou en être dispensé (parent d'au moins trois enfants, sportif de haut niveau ou conditions particulières pour certaines spécialités de la voie professionnelle) ;
- ▶ avoir accompli 12 mois de stage ; au-delà de 36 jours d'absence, mon stage est prolongé ;
- ▶ être évalué favorablement à l'oral de titularisation de printemps puis par le jury académique qui émet un avis en se fondant sur le référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et sur les avis suivants :
  - l'avis du directeur de l'Inspé ;
  - l'avis de l'inspecteur, après consultation des rapports de mes tuteurs ;
  - dans le 2<sup>d</sup> degré, à l'avis de l'inspecteur s'ajoute celui de mon chef d'établissement.

**Si le jury n'est pas favorable à ma titularisation**, le recteur, à qui le jury transmet ses conclusions, peut prononcer mon renouvellement ou mon licenciement. Le jury est souverain, c'est-à-dire qu'une fois prise, il est impossible de revenir sur sa décision. C'est donc en amont qu'il faut agir lorsque les difficultés semblent s'annoncer.

Pour toute question, contactez votre section du SE-Unsa :  
xx@se-unsa.org (remplacer xx par le numéro du département).

# MON ANNÉE DE STAGE

## PsyEN



### Le contenu de ma formation

Ma formation comprend :

► une période de mise en situation professionnelle accompagnée de quatorze semaines (en CIO ou en Rased selon la spécialité) et qui donne lieu à la rédaction d'un écrit professionnel réflexif pour lequel 4 semaines doivent être laissées à ma disposition ;

► deux semaines d'immersion dans un milieu professionnel en lien avec mes futures missions ;

► une formation théorique incluant :

- une formation en tronc commun avec les enseignants stagiaires dans l'Inspé de mon académie d'affectation (70 à 100 h) ;

- des formations communes et des formations spécifiques à chacune des deux spécialités au sein des Inspé en coordination avec les universités de psychologie concernées (350 heures minimum).

### L'aménagement de ma formation

Un aménagement de la formation peut être organisé pour les lauréats des concours ayant déjà exercé, en tant qu'agents contractuels, des fonctions de psychologue scolaire, de conseiller d'orientation-psychologue ou de psychologue de l'Éducation nationale.

### Ma titularisation

Elle est prononcée par un jury de titularisation après validation de l'année de stage et donne lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude aux fonctions de PsyEN précisant la spécialité professionnelle (EDA/EDO).

## Le conseil d'école de l'Inspé

### Une instance pour agir sur ma formation

Le conseil d'école de l'Inspé (institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est l'instance dans laquelle est discuté le contenu de la formation, à savoir les plaquettes de master Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ainsi que celui des diplômes universitaires dans le cadre d'un parcours adapté. Le conseil d'école est aussi le lieu de discussion du budget et des recrutements.

Il regroupe des enseignants chercheurs, des formateurs, des personnels administratifs, des membres de la direction et des représentants des usagers (étudiants et stagiaires).

C'est un véritable lieu de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de l'Inspé. S'investir au conseil d'école apporte la possibilité de découvrir, dès son année de stage, les coulisses de la formation et de la faire vivre.



### Stagiaire et acteur de l'Inspé

Stagiaire, vous pouvez agir au sein de l'Inspé :

▶ en votant et en faisant voter pour l'Unsa Éducation lors des élections pour influencer sur votre formation et penser votre avenir professionnel ;

▶ en étant candidat au conseil d'école pour représenter vos collègues dans cette instance ;

▶ en prenant part à l'évolution de la formation au sein du conseil d'école. Pour cela, contactez dès maintenant le SE-Unsa de votre département ou de votre académie.

# LE SE-UNSA, UN SYNDICAT UTILE

## Après la classe

Le SE-Unsa, c'est aussi une rubrique *Après la classe* consacrée à l'actualité littéraire, musicale, pédagogique... Toute la culture avec une sélection mensuelle commentée. Un moyen de s'évader et de partager.

[se-uns.org/alc](http://se-uns.org/alc)



## Utile pour notre société

Liberté, égalité, fraternité et laïcité sont les piliers soutenant la conception du SE-Unsa d'une École républicaine pour une société équitable et responsable.

## Utile pour le système éducatif et ses élèves

Exigeant et progressiste, le SE-Unsa agit pour un système éducatif toujours plus juste et plus performant, en faveur de l'accueil et la scolarisation de tous les élèves.

## Utile pour les enseignants, CPE et PsyEN

Force de proposition, le SE-Unsa travaille pour améliorer les conditions de travail de tous les collègues pour une meilleure articulation vie pro/vie perso.

## On ne peut qu'adhérer !

Pour être informé, conseillé, suivi et soutenir un syndicalisme progressiste, je rejoins le SE-Unsa ! Avec 66 % de ma cotisation remboursés grâce au crédit d'impôt, mon adhésion me revient à environ 30 € pour l'année scolaire.

**Je n'hésite plus et j'adhère !**

Adhérer en ligne



<https://www.se-uns.org/adh/index.html>

Avec le SE-Unsa,  
vous avez toutes  
les cartes en main



## Le blog *École de demain*

- ▶ Des projets
- ▶ Des sujets d'actualité

Une vraie réflexion sur l'École d'aujourd'hui  
[ecolededemain.wordpress.com](http://ecolededemain.wordpress.com)

# LES TRUCS ET ASTUCES

## Calendrier scolaire

2020-2021	Zone A	Zone B	Zone C
Prérentrée des enseignants	Lundi 31 août 2020		
Rentrée des élèves	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre		
Vacances d'automne	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre		
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver	Du samedi 6 février au lundi 22 février	Du samedi 20 février au lundi 8 mars	Du samedi 13 février au lundi 1 <sup>er</sup> mars
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril	Du samedi 24 avril au lundi 10 mai	Du samedi 17 avril au lundi 03 mai
Pont de l'ascension	Du mercredi 12 mai au lundi 17 mai		
Vacances d'été	Mardi 6 juillet 2021		

**Zone A :** Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

**Zone B :** Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

**Zone C :** Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

## Infos utiles

- Pour contacter son établissement :  
[education.gouv.fr/annuaire](https://www.education.gouv.fr/annuaire)
- Les programmes et des ressources pour leur application :  
[eduscol.education.fr](https://www.eduscol.education.fr)  
[reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive](https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive)
- Les pratiques pédagogiques valorisées par les académies :  
[edubase.eduscol.education.fr](https://www.edubase.eduscol.education.fr)

## Le conseil du SE-Unsa

Contactez rapidement son lieu d'affectation pour éventuellement :

- rencontrer ses collègues, son supérieur ;
- prendre connaissance de son (ou ses) niveau(x) de classe, de la spécificité du public ;
- se renseigner sur le matériel à disposition et/ou en possession des élèves.



© stokkete  
AdobeStock

# MA MUTATION

## Je m'en occupe

Faire les bons choix pour sa première affectation, c'est important ! Parce qu'au SE-Unsa, nous sommes des collègues et que nous connaissons bien le territoire et ses contraintes, nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

### Je suis dans le 1<sup>er</sup> degré

En tant que stagiaire, je participe obligatoirement au mouvement départemental. Tous les départements n'ont pas les mêmes règles d'affectation pour leurs enseignants. Les opérations de mouvement départemental se déroulent à partir du mois d'avril.

#### Et si je veux changer de département ?

Pour faire une demande de mutation, je devrai attendre un an car il faut être titulaire. Parfois, certains départements autorisent des changements de départements en fin d'année scolaire pour les stagiaires. Il faut formuler la demande à mon département de recrutement (procédure d'exeat/ineat). Pour cela, je contacte le SE-Unsa dès le mois de mars.

### Je suis dans le 2<sup>d</sup> degré<sup>(\*)</sup>

En tant que stagiaire, je participe obligatoirement aux opérations de mutations. Il y a deux phases :

► **les mutations interacadémiques** pour obtenir une académie (novembre) ;

► **les mutations intra-académiques** pour obtenir un poste dans l'académie (mars). Pour chacune, il faut formuler des vœux et à chacun de ces vœux est associé un barème de points prenant en compte votre situation administrative, personnelle et familiale.

<sup>(\*)</sup> y compris PsyEN

#### Attention :

Les Pacs et les mariages sont pris en compte à condition d'être antérieurs au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (2<sup>d</sup> degré) ou datés au plus tard du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (1<sup>er</sup> degré)



# MON ARGENT ET MOI

## Rémunération, aides...

### Mon premier salaire

Les stagiaires intègrent un corps (agrégés, certifiés, CPE, PE, PEPS, PLP ou PsyEN) et un grade : la classe normale. Ce grade est divisé en 11 échelons qui définissent la rémunération.

Au 1<sup>er</sup> septembre, un stagiaire débute à l'échelon 1 (sauf en cas de reclassement) avec un salaire net de référence de 1 418 €(\*) :

- ▶ il faut déduire le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- ▶ il faut ajouter des indemnités (ex Isae, Isoe au prorata du temps passé en école ou en établissement, comme pour la prime Rep) et le SFT pour celles et ceux qui ont des enfants.

Une fois titularisé, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante, un enseignant, CPE ou PsyEN atteint l'échelon 2 avec un salaire de référence de 1 607 €(\*).

(\*) à l'exception des agrégés qui perçoivent un salaire de 1 641 € à l'échelon 1 et de 1 819 € à l'échelon 2



© Brian Jackson - AdobeStock

### MES AIDES FINANCIÈRES

- ▶ Le remboursement de 50 % de mon abonnement de transports en commun dans la limite de 86,16 € par an
- ▶ L'indemnité forfaitaire de formation (1 000 €) ou les indemnités de stage pour couvrir les frais de déplacements liés à ma formation
- ▶ L'aide à l'installation des personnels (de 500 à 900 € suivant les régions) ou encore les chèques Vacances et d'autres prestations à retrouver dans le livret **Mon argent et moi**

**Salaires, primes, impôts, loisirs, vacances, enfants...**

À quoi ai-je droit ? Le SE-Unsa a réalisé le livret **Mon argent et moi** détaillant toutes les primes, indemnités, aides financières auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires. Il est envoyé sur simple demande à sa section départementale du SE-Unsa.



Avec le SE-Unsa, vous avez toutes les cartes en main

# Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Choisir MAIF, c'est choisir une offre conçue spécialement pour les jeunes enseignants. Pour faire face aux dépenses importantes, MAIF propose l'Offre Jeune Enseignant : une réduction de 10% sur la cotisation auto 2020 et un remboursement de 50 € ou 100 € en regroupant l'assurance professionnelle avec l'assurance auto et/ou habitation.

**Pour plus d'informations : [maif-oje.fr](http://maif-oje.fr)**



**assureur militant**

## #ChaqueActeCompte

Offre valable jusqu'au 30 juin 2020, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années. La réduction de 10% est déduite directement de la cotisation auto Vam hors option au prorata de l'année 2020. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués sous forme de chèque de remboursement (en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2020) adressé après la souscription, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. **L'Offre Métiers de l'Éducation** est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. **L'ASL** - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.

**casden** 

La banque coopérative  
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

Découvrez une banque  
qui vous ressemble sur [casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE** 

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 – BPCE – Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 435 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 – Crédit photo : © Roman Jehanno. • Conception : Insign, 2019



mgen<sup>★</sup>

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour ses valeurs solidaires, son authenticité mutualiste, l'accès aux soins de qualité et sa conception innovante de la protection qui intègre la prévoyance.

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.